

APPEL A CANDIDATURE / SALLES D'EXPOSITION DU CHÂTEAU BOREL
HÔTEL DE VILLE / SAINT-EGREVE
SAISON 2015-2016



La Ville de Saint-Egrève invite les artistes en arts visuels confirmés (ayant un parcours artistique professionnel derrière eux ou ayant effectué auparavant plusieurs expositions personnelles) et habitant en Isère ou dans un département limitrophe, à présenter leur candidature pour la saison d'exposition 2015-2016 des salles du Château Borel.

Ces salles du début du XXe avec ces décorations d'époques restaurées en 2009, sont réparties sur une surface variant entre 110 et 150 m2 en fonction de l'agencement de l'exposition de l'artiste (3 ou 4 salles).

Les conditions d'exposition (à respecter impérativement par l'artiste en cas de sélection):

L'artiste réside en Isère ou dans un département limitrophe.

L'artiste met à disposition à titre gratuit les œuvres de l'exposition proposée.

L'artiste gère le transport, montage/démontage de l'exposition.

L'artiste assure l'ouverture/fermeture et surveillance des salles pendant l'ouverture au public, réparties sur 8 jours : le Jeudi 16h-19h ; le vendredi, samedi, dimanche de 14h à 17h30.

L'artiste s'engage à rencontrer et présenter son travail lors de visites de publics spécifique (scolaire, périscolaire...).

L'artiste assure l'organisation et la mise en œuvre de son pot de vernissage.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation présentant l'exposition souhaitée dans les salles du Château Borel
- Une présentation de la démarche artistique (1 page maximum)
- Cinq images d'œuvres récentes représentatives de l'exposition envisagée dans les salles du Château Borel (avec noms, dimensions et détails techniques)
- Un dossier de presse.

A noter : le jury est attentif aux actions de médiations (atelier, rencontre...) autour de l'exposition proposée.

Le dossier complet est à renvoyer à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Egrève

Service Culturel

36 avenue Général de Gaulle

38120 SAINT-EGREVE

ou par mail : culturel@mairie-st-egreve.fr

La date limite pour faire parvenir votre dossier est fixée au mardi 7 avril 2015.

Le comité de sélection se réunira fin mai 2015. Une réponse écrite sera retournée à chaque candidature complète transmise. Aucun renseignement ne sera transmis par téléphone.



Ville de Saint-Egrève

36 avenue du Général de Gaulle

- CS 40120 - 38521 SAINT-EGREVE CEDEX

04 76 56 53 00

www.saint-egreve.fr